Amanlis, Brie, Chelun, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe, Thourie.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX.

Plan d'actions.

Mars 2023.

L'Analyse des Besoins Sociaux.

Les Centres Communaux d'Action Sociale jouent un rôle croissant dans la mise en œuvre des politiques sociales au niveau local. Conformément à l'article 1er du décret du 6 mai 1995 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ces derniers ont pour obligation légale de produire « une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort ». L'ABS constitue un outil d'aide à la décision dont peuvent se saisir les acteurs d'un territoire pour la construction de politiques d'action sociale locale pertinentes, qui tiennent compte des réalités de terrain.

Dans ce contexte, les CCAS d'Amanlis, Brie, Chelun, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe et Thourie ont souhaité déléguer à un prestataire l'animation et la réalisation de l'analyse des besoins sociaux de leurs territoires. Pour se faire accompagner dans ce travail, ils ont fait appel au cabinet Kainotomía, spécialisé dans l'étude sociologique et le diagnostic social.

Au cours de l'année 2022, deux consultants ont donc mené le travail d'analyse, de la phase d'enquête à la construction de solutions, sous la direction d'un comité de pilotage composé des élus des différentes communes, membres des CCAS et partenaires institutionnels.

Outre l'obligation règlementaire, l'Analyse des Besoins Sociaux, représente un enjeu majeur car elle est un véritable levier de développement social local et de développement partenarial pour les territoires.

Cette ABS pourra être enrichi chaque année mais elle a néanmoins vocation à être un point d'appui pour définir les axes prioritaires en matière d'action sociale des communes dans l'élaboration de leurs projets de territoire.

Le plan d'actions. 1 - 3

L'accès aux droits 4 - 12

L'accès aux services des séniors 13 - 21

Le plan d'actions.

Ce document constitue le plan d'actions proposé aux municipalités d'Amanlis, Brie, Chelun, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe et Thourie. Il a été élaboré à la suite de l'analyse des besoins sociaux, menée aux cours de l'année 2022. Il présente les enjeux issus de l'analyse partagée du territoire, les orientations proposées par le cabinet Kainotomía (en charge de la démarche) et les actions élaborées par deux groupes de travail pluridisciplinaires. Il présente les objectifs opérationnels et les actions à engager ou à poursuivre afin de répondre aux orientations stratégiques définies avec le comité de pilotage à l'issue du diagnostic de territoire, à savoir :

Orientation 1	Renforcer l'accompagnement social et professionnel des 15 à 24 ans.
Orientation 2	Améliorer et adapter le parc de logements à la diversité des ménages et des parcours résidentiels.
Orientation 3	Faciliter les déplacements intra et intercommunaux.
Orientation 4	Organiser des pôles de vie accessibles à tous.
Orientation 5	Développer et renforcer l'accessibilité des services de garde à destination des 0 à 3 ans.
Orientation 6	Consolider l'équité d'accès à l'offre de services enfance-jeunesse.
Orientation 7	Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors.
Orientation 8	Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux (pour les différents publics et les différentes communes).

L'évaluation régulière des actions qui seront mises en œuvre rendra compte des avancées du territoire en matière de politique sociale et suivra la progression vers l'atteinte des objectifs. Au même titre que le diagnostic lui-même, le contenu du plan d'actions constitue une feuille de route vers laquelle devront tendre les actions des municipalités, tout en tenant compte des réalités locales et des évolutions des politiques supra- communautaires.

Méthodologie de construction du plan.

L'analyse des besoins sociaux s'est déroulée en trois étapes :

La phase 1 de l'ABS a permis de mettre en action les acteurs du territoire.

Ce temps a été l'occasion de constituer un Comité de pilotage (CoPil) composé de 28 représentants des dix municipalités et CCAS (élus et techniciens) et de partenaires institutionnels.

La phase 2 de l'ABS a permis d'identifier les besoins sociaux du territoire.

Une base d'informations statistiques a été constituée et renforcée par une enquête auprès des acteurs du territoire. Ce diagnostic synthétise :

- L'analyse de différents indicateurs émanant des observatoires et institutions tels que l'INSEE, le pôle emploi, les rapports d'activités des services communaux et départementaux, des associations, etc.).
- Une série d'entretiens qualitatifs et un questionnaire à destination de la population qui ont été mené en parallèle de cette enquête quantitative.

L'ensemble de ces données peut être appréhendé en deux socles :

- Un socle général reprenant les données de territoire concernant les dynamiques démographique, économique et de l'emploi.
- Un socle spécifique concernant les thématiques propres à l'ABS : Habitat ; Mobilité ; Accès aux services ; Accès aux droits sociaux et aux soins ; Vie sociale.

À la demande des membres du Copil, une attention particulière a été portée aux problématiques liées aux situations de précarité (économiques, de l'emploi, de l'habitat, sociale, etc.), de handicap ainsi qu'à l'accompagnement des seniors.

La phase 3 de l'ABS a permis d'analyser les données de manière partagée et de définir les priorités d'action sociale.

Au regard du diagnostic de territoire, les membres du CoPil ont été amenés à prioriser les actions sociales à mener. Il a ainsi été décidé de s'engager dans une réflexion plus approfondie concernant :

1. L'accès aux droits : Comment améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux pour les différents publics et les différentes communes ?
2. L'accès aux services des seniors : Comment adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors ?

Deux groupes de travail ont donc été organisés sous la forme d'ateliers pratiques et collaboratifs. Chacun a réuni, sur deux demi-journées, des élus, des professionnels, des représentants d'institutions, d'associations, des habitants, etc. L'objectif était de déterminer les causes des problématiques identifiées tout en restant ancré sur le territoire. Cette analyse partagée a permis de faire émerger un ensemble de pistes de réflexion et de pistes d'intervention.

Une première demi-journée a été consacrée à mettre en commun les données de territoire, à les analyser et à construire une interprétation partagée entre les divers acteurs. Ce temps a permis de construire une parole collective, au-delà des revendications individuelles, des intérêts privés, mais bien dans l'intérêt général.

Une seconde demi-journée a fait l'objet d'un travail de construction de pistes d'intervention pour chacune des thématiques priorisées. Les groupes ont ainsi travaillé dans une dynamique de développement local et à l'évolution des politiques sociales du territoire.

Il appartiendra donc aux équipes municipales et des CCAS de s'engager ou non dans la réalisation des actions proposées.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux pour les différents publics et les différentes communes.

CONTEXTE

Il existe sur le territoire observé des ménages plus fragiles et dont la situation économique, sociale ou de santé nécessite une vigilance renforcée en matière d'accès aux droits sociaux. Bien que les indicateurs économiques ne soient pas préoccupants, les données mettent en évidence la présence de populations en situation de précarité économique. Les ménages les plus précaires économiquement sont les familles monoparentales, les personnes seules, les plus jeunes (moins de 30 ans) et les plus âgés (+ de 75 ans) qui présentent les revenus les moins élevés au sein de la population.

D'autres populations sont encore confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle : les jeunes et les femmes qui sont plus souvent au chômage ou en situation de travail à temps partiel et touchent un salaire net horaire moyen plus faible.

Le vieillissement de la population va également soulever des enjeux en matière d'accès aux droits. La présence d'une population âgée en augmentation soulève des besoins d'adaptation globale de la société au vieillissement et d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie. Enfin, il convient de prendre en compte les situations que peuvent vivre les personnes en situation de handicap, pour qui l'accès aux droits est plus souvent mis à mal et qui sont de plus en plus représentées sur le territoire.

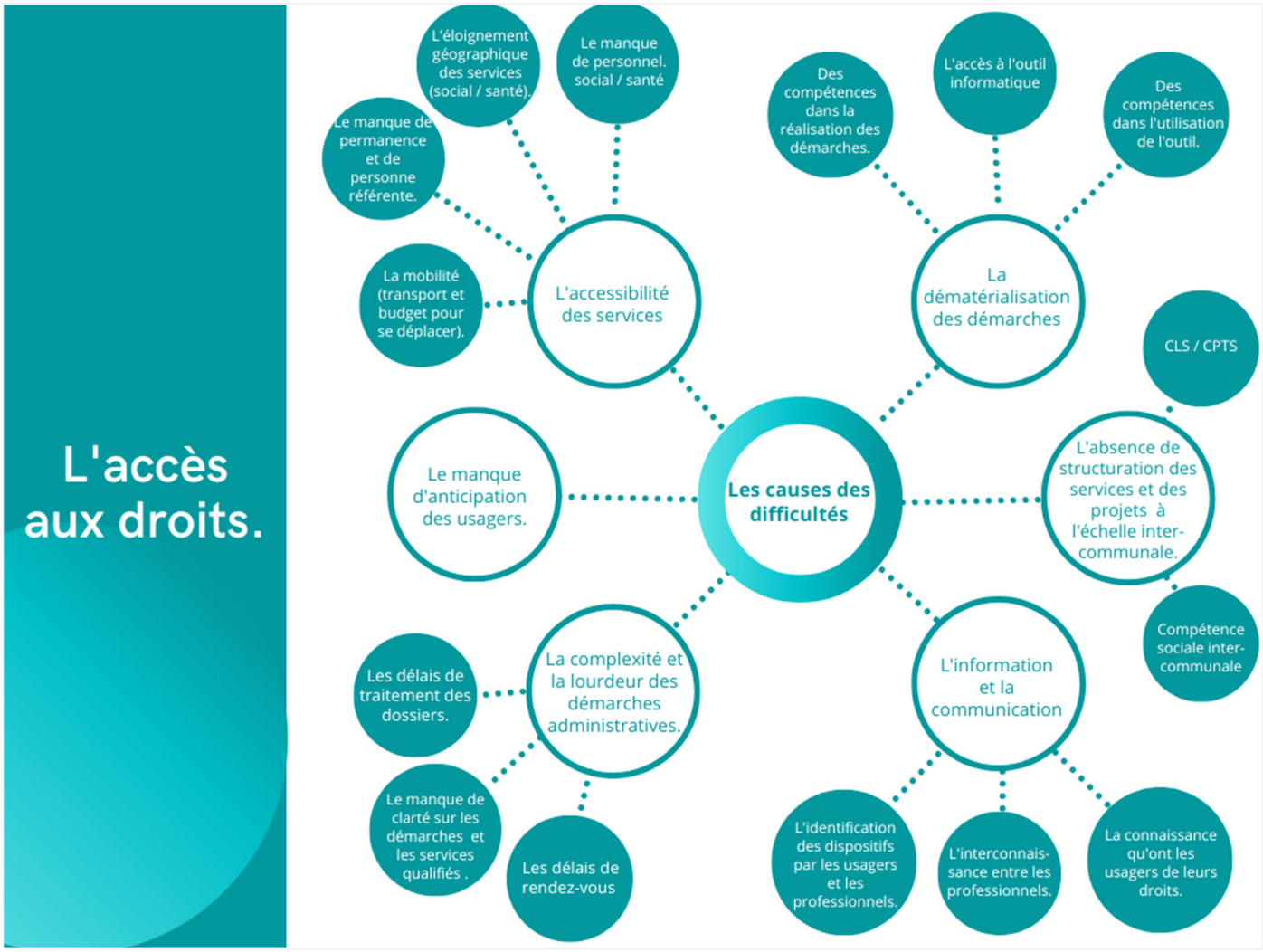

Synthèse des difficultés réalisées en groupe de travail | 2022 | © Kainotomía.

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique	Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux pour les différents publics et les différentes communes.
Objectif opérationnel n°1	Faciliter la mobilité des usagers.
Actions	Action n° 1 : Développer la communication sur les dispositifs d'aide à la mobilité préexistants (Sortir + ; carte solidaire).
	Action n° 2 : Développer une navette gratuite à l'échelle intercommunale sur le modèle rennais.
	Action n° 3 : Développer une plateforme de mobilité inter-EPCI (commune aux deux pays).
	Action n° 4 : Redéfinir les missions du Transport à la Demande (TAD) : Développer le TAD à l'échelle intercommunale ; Étendre le TAD aux loisirs ; Pour les personnes âgées : Étendre le TAD au lieu de résidence du conjoint (Notamment lorsque celui-ci est en établissement d'hébergement) ; Étendre les destinations possibles relativement au lieu d'implantation des partenaires institutionnels.

Les plateformes de mobilité.

Une plateforme de mobilité est un dispositif d'animation et de coopération au service de tous les acteurs concernés sur le plan local (collectivités, acteurs de l'emploi, de l'insertion, de la mobilité, associations, employeurs…). Elle assure trois missions complémentaires :

- L'accompagnement vers une mobilité plus autonome des personnes en situation de fragilité : diagnostic, formation, suivi ;
- La mise en réseau d'opérateurs porteurs de solutions de mobilité et la valorisation de leurs offres : transporteurs publics, acteurs privés et associatifs ;
- La mise à disposition de solutions complémentaires lorsque des besoins non couverts sont recensés : accès à des territoires non desservis, déplacements à horaires décalés.

Pour en savoir plus : https://www.mobiliteinclusive.com/guide-des-plateformes/

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique

Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux pour les différents publics et les différentes communes.

Objectif opérationnel n°2

Centraliser et structurer l'offre des services sanitaire et sociale à l'échelle intercommunale.

Actions

Action n° 5 : Créer une tribune pour la création d'un Contrat Local de Santé (Interpeller les maires et les institutions médico-sociales et présenter la demande à la CC du Pays de la Roche aux fées).

Action n° 6 : Créer une tribune pour que la communauté de communes s'empare de la compétence sociale.

Action n° 7 : Créer un CIAS (la décision de créer un CIAS relève de la compétence de l'EPCI. Ce n'est donc possible que si la compétence appartient à la CC).

Action n° 8 : Diffuser l'information sur les dispositifs de l'action sanitaire et sociale dans le bulletin intercommunal.

Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le CIAS - Centre intercommunal d'action sociale constitue une opportunité pour les petites communes de développer ou d'améliorer leur politique d'action sociale. Il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé. Ils participent à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil départemental, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale. Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé. Ils peuvent être délégataires de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil départemental.

Pour en savoir plus : https://www.emploi-collectivites.fr/cias-blog-territorial

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique

Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux pour les différents publics et les différentes communes.

Objectif opérationnel n°3

Structurer et développer l'information sur les services existants.

Actions

Action n° 9 : Mettre en place des bornes interactives dans les mairies répertoriant les ressources du territoire.

Action n° 10 : Renforcer la communication dans les bulletins municipaux.

Action n° 11 : Développer la communication sur « Info sociale en ligne » et son numéro d'appel : le 0 800 95 35 45, auprès des professionnels, des élus et des usagers.

Action n° 12 : Promouvoir le site internet d'état « www.mesdroitssociaux.gouv.fr ».

Action n° 13 : Adhérer à l'UDCCAS (pour les CCAS).

Action n° 14 : Développer la communication sur les dispositifs existants : ; annuaire social, et offre de services des différents partenaires.

Action n° 15 : Développer plus largement la démarche ASIP et la pérenniser : compléter l'annuaire ASIP ; organiser des forums d'intervenants sociaux et des élus du territoire ; convier les élus aux réunions ASIP.

mesdroitssociaux.gouv.fr.

Le site internet mesdroitssociaux.gouv.fr est un portail universel destiné à tous dont l'objectif est de gérer et estimer les droits sociaux. Il permet à chacun de :

- Visualiser et comprendre ses droits et prestations ;
- Retrouver rapidement ses organismes de rattachement ;
- Simuler ses droits sociaux ;
- Réaliser ses démarches en ligne ;
- Consulter l'ensemble de ses ressources.
- Découvrir les évènements de vie.

Pour en savoir plus : http://mesdroitssociaux.gouv.fr

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique	Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux pour les différents publics et les différentes communes.
Objectif opérationnel n°4	Renforcer l'offre de services sur le territoire.
Actions	**Action n° 16 :** Développer l'offre en modes de garde des 0-3 ans (places d'accueil ; horaires atypiques ; couverture de l'ensemble du territoire) pour permettre aux familles monoparentales (et plus particulièrement aux femmes) d'accéder à l'emploi et à la formation.
	Action n° 17 : Développer l'itinérance des services et des permanences pour couvrir une plus grande partie du territoire.
	Action n° 18 : Solliciter les partenaires institutionnels pour qu'ils se réimplantent sur le territoire.
	Action n° 19 : Regrouper les structures sociales en pôles communaux pour une meilleure visibilité pour les usagers et un traitement plus rapide et efficace des dossiers / Pour Janzé : Continuer à regrouper les services et permanences sociales et médico-sociales.

Coopérer, mutualiser et se regrouper.

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a publié en 2019 un guide des coopérations à l'usage des collectivités locales. Ce guide recense les différents dispositifs existants leur permettant de mettre en commun leurs moyens et de coordonner leur action en vue de l'élaboration de leurs projets : mutualisation des services supports ou missions fonctionnelles comme les ressources humaines, l'ingénierie, l'administration… ou mutualisation des compétences ou missions opérationnelles ».

Pour en savoir plus : https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/Institution/2.%20Structures%20territoriales/20190712_guide_des_cooperations.pdf

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique

Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux pour les différents publics et les différentes communes.

Objectif opérationnel n°5

Renforcer l'interconnaissance entre les professionnels.

Actions

Action n° 20 : Créer une tribune pour la mise en place de référents et d'accès direct aux institutions.

Action n° 21 : Renforcer en ressources humaines et financières les dispositifs France Services.

Action n° 22 : Maintenir des protocoles de démarches administratives en format papier.

Action n° 23 : Organiser des temps d'immersion et/ou d'analyse de pratique entre professionnels.

Les référents de parcours.

La démarche du référent de parcours est destinée à proposer un accompagnement renforcé aux personnes en grande difficulté sociale et vise pour ce faire à améliorer la coopération entre les professionnels en charge du suivi d'une même personne. L'enjeu est d'assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée en résolvant les freins directs ou périphériques qu'elle rencontre, et en lui proposant des actions cohérentes correspondant à ses besoins. La démarche impulse une autre manière d'envisager l'action sociale en privilégiant une approche globale plutôt qu'une approche segmentée par dispositif. Le DAC'tiv du Pays de Vitré a mis en place les référents de parcours. Les professionnels du médico-social et de la santé peuvent solliciter les référents de parcours dans des situations complexes au 02 99 75 85 13.

Pour en savoir plus : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_referent_parcours_2019_v6.pdf

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique	Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux pour les différents publics et les différentes communes.
Objectif opérationnel n°6	Renforcer les compétences et les connaissances des élus dans le domaine du social.
Actions	Action n° 24 : Partager les ressources à l'échelle intercommunale (lexiques, annuaires, protocole, etc.).
	Action n° 25 : Participer ; se mobiliser ; Inciter les élus à participer aux réunions d'informations et temps d'échange préexistants.
	Action n° 26 : Constituer des groupes d'élus en vue d'inscription aux formations de l'ARIC.

L'Association Régionale d'information des collectivités territoriales (ARIC).

L'ARIC est un réseau pluraliste d'élus bretons. L'association collabore avec des partenaires institutionnels spécialisés au service des communes (Associations des Maires, Centres de gestion, CNFPT, Maison de l'Europe, Réseau « culture et promotion » …) et avec des organismes de formation spécialistes des sujets traités qui viennent renforcer ses compétences. Elle accompagne les équipes municipales sur des temps d'informations, de formations, de partages d'expériences. *

Pour en savoir plus : https://www.aric.asso.fr/presentation-de-laric/

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique	Améliorer l'équité d'accès aux soins et aux droits sociaux pour les différents publics et les différentes communes.
Objectif opérationnel n°7	Renforcer les compétences administratives des usagers.
Actions	Action n° 27 : Développer des campagnes de prévention.
	Action n° 28 : Mobiliser la compétence numérique de la CC pour mettre en place des actions ciblées à l'échelle intercommunale : Ateliers numériques thématiques : Faire une demande CAF, déclarer vos impôts en ligne, etc.
	Action n° 29 : Développer la communication sur les ateliers et l'accompagnement proposés par la mission locale, à tous les jeunes, pour les démarches administratives.

Le Pass Numérique.

Le Pass numérique permet à une personne, dont les difficultés avec le numérique ont été détectées, de recevoir auprès d'une structure locale (guichet de service public, travailleurs sociaux, espace France Services) un lot de Pass Numériques. Elle est ensuite dirigée vers une structure qualifiée, organisatrice d'ateliers d'initiation ou de perfectionnement au numérique.

La structure scannera le Pass et dispensera la formation au bénéficiaire gratuitement. Elle sera ensuite payée par l'opérateur de Pass Numérique.

Pour en savoir plus : https://societenumerique.gouv.fr/fr/dispositif/pass-numerique/

Les leviers du territoire en matière d'accès aux droits.

Les services publics

Des services publics sont déjà implantés sur le territoire afin de faciliter l'accès aux droits des habitants. On peut notamment citer les CCAS et la maison France Services de Janzé qui accueillent l'ensemble des habitants du territoire afin de les accompagner dans l'accès à leurs droits.
Le transport rural à la demande remplit également un rôle de facilitateur dans l'accès aux droits ; il permet aux personnes les plus éloignées des services ou connaissant des difficultés de mobilité, d'accéder aux zones stratégiques du territoire, notamment pour l'accès aux droits et l'accès aux soins.

Les associations.

De nombreuses associations sont présentes sur le territoire, on peut notamment citer le bus France Services du Pimm's, BistroLab, ordi tous, Croq'Vacances les Restos du cœur ou le Secours Catholique. Ces associations contribuent chacune à leur manière à l'accès aux droits des habitants en tant qu'elles informent, accompagnent, orientent, forment ou apportent un soutien (matériel, financier, psychologique, etc.). Les membres de ces associations sont donc des acteurs majeurs dans la mise en place d'actions visant à identifier les besoins des personnes les plus précaires, communiquer autour des nouvelles actions qui seront mises en place et plus généralement faciliter l'accès aux droits de leurs usagers.

Les projets en cours.

Des projets sont en cours sur le territoire intercommunal notamment concernant l'implantation de logements d'urgence et logements accompagnés, d'une plateforme mobilité ou encore d'une épicerie sociale à Retiers. Parmi ces projets : L'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (ASIP) est une démarche inter-partenariale qui vise à accueillir, écouter et orienter les usagers vers la structure la plus appropriée à leurs besoins, quel que soit l'organisme auquel ils s'adressent initialement et le lieu où ils se trouvent. Une diversité d'acteurs locaux (centres départementaux d'action sociale, mairies, espaces France services…) est appelée à s'engager pour mieux répondre aux demandes sociales des usagers.

Une dynamique locale déjà existante.

Le territoire peut s'appuyer sur une dynamique locale et sur l'adhésion des habitants aux initiatives associatives. Un travail partenarial et d'échange a également déjà été engagé, dans le cadre des projets qui existe déjà sur les questions sociales et des projets en cours et à venir. C'est le cas notamment à Janzé au sein du « pôle social ».

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors.

CONTEXTE

Les chiffres qui ressortent de l'analyse des besoins sociaux ne sont pas alarmants concernant le vieillissement de la population. L'indice de vieillissement est inférieur à celui du département. Néanmoins, le vieillissement de la population est un enjeu sociétal qui touchera tous les territoires dans les années à venir. Les données collectées dans le cadre de l'ABS ont permis de faire émerger les besoins des personnes âgées, en distinguant les personnes récemment retraitées et les personnes de plus de 75 ans. Ces données révèlent une augmentation du nombre et de la part des personnes de plus de 60 ans et de 75 ans et plus depuis 2008 à l'échelle intercommunale. La population de personnes de plus de 75 ans vivant seules augmente. Elles sont 881 en 2019 dont 693 femmes.
En parallèle de ces phénomènes sociodémographiques, on observe que le taux de pauvreté s'accroit avec l'âge ; Dans la communauté de communes, 9.6 % des ménages dont le référent fiscal à plus de 75 ans vivent sous le seuil de pauvreté en 2019 ; contre 6.5 % pour les 60-74 ans (le taux le plus bas dans la répartition par tranche d'âges). Certaines populations sont donc potentiellement plus fragiles.
La question du vieillissement demande une double considération : Une à court et moyen terme prenant en compte les besoins actuels de la population âgée. Une à long terme anticipant l'augmentation de cette population et permettant d'adapter les actions politiques en termes de logement, de mobilité, d'accès aux droits et aux services et de préservation de la dignité et de l'autonomie des personnes.

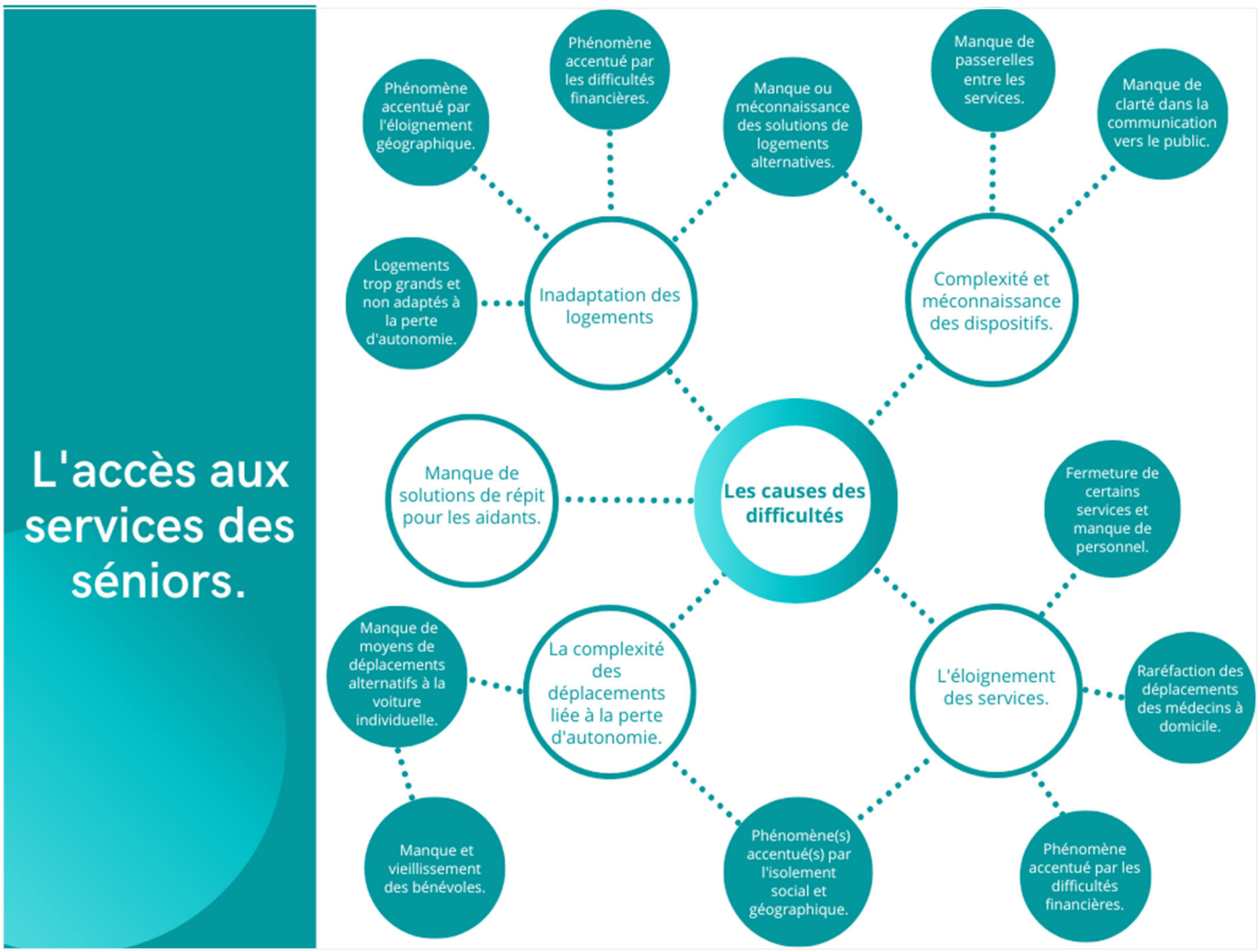

Synthèse des difficultés réalisées en groupe de travail | 2022 | © Kainotomía.

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique

Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors.

Objectif opérationnel n°1

Renforcer l'attractivité des métiers du domicile et décharger les médecins de certaines tâches.

Actions

Action n° 1 : Communiquer autour des métiers du domicile et des offres d'emploi et de stage ; les centraliser dans un espace commun.

Action n° 2 : Faciliter les conditions de travail en permettant par exemple aux aides à domicile de stationner plus facilement sur le territoire ou en leur permettant de travailler dans de bonnes conditions.

Action n° 3 : Organiser un forum des métiers centré sur les métiers du soin et de l'accompagnement et permettant aux jeunes et aux personnes en formation ou en réorientation professionnelle de mieux connaître ces métiers et de susciter des vocations.

Action n° 4 : Faciliter l'accession aux formations et aux métiers du soin et de l'accompagnement, organiser un accompagnement pour les inscriptions aux écoles ou aux organismes de formation.

Action n° 5 : Réfléchir à la possibilité de décharger les médecins de certaines tâches (notamment certaines tâches administratives mais aussi des gestes médicaux pouvant être prodigués par un autre professionnel de santé).

Le plan d'actions pour la valorisation du métier d'aide à domicile.

En Ille-et-Vilaine, un plan d'action interinstitutionnel et partenarial en faveur de l'emploi sur le secteur de l'aide à domicile a été coconstruit avec plusieurs fédérations du domicile présentes sur le Département, le Conseil Régional et la Carsat Bretagne.

Ce plan acte avec la Région l'organisation de filières de formation, pour faire reconnaître ce métier comme intéressant et valorisant. Et de leur côté, les employeurs (associations comme l'ADMR, l'UNA, l'union départementale des CCAS…) s'engagent à travailler pour offrir de meilleures conditions de travail, en proposant de meilleurs plannings, des voitures de fonction ou encore des temps en binôme pour les nouveaux embauchés, avec des aides du département).

Pour en savoir plus : https://www.ille-et-vilaine.fr/actualite/aide-a-domicile-protocole-pour-soutenir-recrutement

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique

Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors.

Objectif opérationnel n°2

Renforcer l'offre de services à destination des séniors.

Actions

Action n° 6 : Diagnostiquer les besoins du territoire en termes de soins à domicile en permettant à l'ensemble des acteurs de l'accompagnement d'échanger sur ces questions ; avoir un interlocuteur unique pour ces questions. Mobiliser les acteurs institutionnels (Agence Régionale de Santé et le conseil départemental) afin d'enclencher un travail partenarial sur ces questions.

Action n° 7 : Augmenter et diversifier le nombre de places en SSIAD, en accueil temporaire, en accueil de jour.

Action n° 8 : Développer l'offre de logements adaptés aux personnes âgées dans les constructions nouvelles.

Action n° 9 : Réfléchir à des solutions d'habitat intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD.

Action n° 10 : Adapter une partie du parc de logements actuel au vieillissement présent et futur de la population observable à toutes les échelles.

Action n° 11 : Diversifier les logements possibles pour les personnes âgées.

Le soutien au développement de l'habitat intermédiaire.

La loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification (3DS) a donné une impulsion au développement de l'habitat intermédiaire, en consacrant la compétence du département comme chef de file de l'habitat inclusif.

À la suite du rapport Piveteau-Wolfrom, l'aide à la vie partagée (AVP) qui finance le projet de vie sociale et partagée qui fait la spécificité de l'habitat inclusif a été mise en place. Aujourd'hui, deux financements, non cumulables, coexistent pour l'animation du projet de vie sociale et partagée d'un habitat inclusif : Le forfait habitat inclusif, versé par les ARS aux porteurs de projet via des appels à candidatures ; L'aide à la vie partagée, nouvelle aide créée par la loi de financement de la sécurité sociale de 2021.

Pour en savoir plus : https://solidarites.gouv.fr/soutenir-loffre-de-residences-et-logements-intermediaires-0

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique	Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors.
Objectif opérationnel n°3	Développer des solutions de mobilité et valoriser le transport à la demande.
Actions	Action n° 12 : Communiquer autour du transport à la demande et le développer notamment pour desservir des lieux les plus fréquentés par les personnes âgées à l'échelle intercommunale.
	Action n° 13 : Poursuivre et officialiser la mutualisation des ressources (véhicules de fonction notamment) entre les acteurs.
	Action n° 14 : Mettre en place un réseau de transport solidaire s'appuyant sur du bénévolat.

« Sortir plus ».

Sortir Plus est un service proposé par l'Agirc-Arrco aux retraités de 75 ans et plus. La caisse de retraite complémentaire aide à organiser les prestations d'accompagnement, véhiculée ou non. Elle règle le service d'aide à domicile intervenant, dans la limite de 450 euros par an.

Sortir Plus permet d'être accompagné pour : faire des courses, rendre visite à des amis ou de la famille, aller chez le coiffeur, aller au restaurant, faire une promenade, aller chez le médecin, etc. Ces sorties peuvent se faire à pied ou en voiture.

Pour en savoir plus : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/preserver-son-autonomie-et-sa-sante

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique	Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors.
Objectif opérationnel n°4	Informer et orienter les aidants vers des solutions de répit.
Actions	Action n° 15 : Identifier les besoins en développant le « allez-vers ». Par le biais d'un réseau professionnel ou d'un réseau de bénévoles, identifier les personnes isolées en couple ou les enfants s'occupant de leur parent en perte d'autonomie.
	Action n° 16 : Communiquer auprès des partenaires sur les solutions existantes (médecins notamment) avec des réunions d'information et une documentation reprenant l'ensemble des informations nécessaires.
	Action n° 17 : Mettre en place des outils de communication (flyers, annuaires) et les diffuser dans les médias locaux et lors de réunions publiques ou professionnelles.

La plateforme action-sociale.

La plateforme action-sociale met à disposition des outils de création de livrets d'accueil, de plaquettes et d'annuaires dans le secteur du social et médico-social.

L'objectif du projet action-sociale est d'améliorer l'accès à l'information dans le secteur social et médico-social (offres de prise en charge, démarches, etc.) et d'en faire un levier de réduction des inégalités.

À noter que la plate-forme action-sociale dépend d'une société à but lucratif.

Pour en savoir plus : https://www.action-sociale.net/widget.php

FICHE ACTIONS

Objectif stratégique	Adapter le territoire au vieillissement de la population et renforcer l'offre de services à destination des seniors.
Objectif opérationnel n°5	Poursuivre et développer l'interconnaissance entre les partenaires.
Actions	Action n° 18 : Mettre à jour les outils existants (guide ASIP par exemple).
	Action n° 19 : Organiser des journées partenariales régulières à l'échelle intercommunale regroupant l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement.

Les groupes d'échange de pratique.

Il s'agit d'un petit groupe de professionnels qui se réunissent régulièrement pour analyser des situations professionnelles rencontrées dans leur pratique à partir des problèmes soulevés ou de questions identifiées. Une posture réflexive est alors adoptée, permettant d'établir une liaison entre savoirs et actions afin d'intégrer les savoirs dans la pratique professionnelle.

La « pratique réflexive » amène le professionnel à réfléchir sur sa pratique de manière critique et constructive tout en créant des liens avec les connaissances pour analyser l'action pendant qu'elle se déroule ou après qu'elle se soit déroulée. L'organisation et le contenu de ces réunions sont souvent extrêmement variés et peu formalisées.

Pour en savoir plus : https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/groupe_dechange_0.pdf

Les leviers du territoire en matière d'accès aux services des séniors.

Une offre de services à destination des séniors

Il existe sur le territoire une offre de services diversifiée à destination des seniors. Cette dernière est portée tant par les municipalités et les CCAS que par les acteurs privés et associatifs (Le service animation du CCAS de Janzé, la Main Tendue à Retiers, l'ADMR, etc.). L'ensemble de ces services sont complémentaires dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées et plus largement pour leur bien-être dans chacune des communes.

Des partenariats en place

Un travail partenarial et d'échange a déjà été engagé dans le cadre des projets destinés aux seniors. C'est le cas notamment lors des semaines bleues consacrées aux retraités. Plusieurs communes suivent l'opération et proposent des actions et des temps d'informations sur diverses thématiques : Adaptation du logement, alimentation, prévention des chutes. L'objectif de ces temps est de créer du lien social, de transmettre de l'information mais aussi de répondre aux besoins des seniors en perte d'autonomie mais aussi d'aider les aidants dans la compréhension de la perte d'autonomie d'un proche. Ils sont organisés selon les évènements en partenariat avec les EHPAD, les foyers de vie, les centres communaux d'action sociale (CCAS), l'ADMR, le CLIC, etc.

Le Plan Local de l'Habitat

Le travail de réflexion mené en 2022 pour la construction du troisième Plan Local de l'Habitat de Roche aux Fées Communauté (PLH 3) prend en compte les besoins liés à l'habitat des seniors au travers des actions 9 et 10 : « Amplifier et adapter la politique de maintien à domicile » et « Offrir une diversité de solutions d'habitat complémentaires pour permettre des parcours résidentiels des personnes âgées ». Ces actions s'inscrivent plus largement dans une orientation stratégique qui vise à « Accompagner et anticiper le vieillissement pour répondre aux mutations sociodémographiques ».

Les outils de communication des municipalités

Les communes éditent mensuellement des supports d'information. Ces derniers constituent des éléments essentiels de la communication de la municipalité. Ils présentent les projets communaux en cours ou à venir, font comprendre les enjeux et les actions conduites par la municipalité et communiquent sur les structures participant à la vie de la commune (associations, commerces, artisans, conseil municipal). D'autres outils tels que l'agenda des évènements, les sites internet, les panneaux lumineux peuvent être mobilisés.

SARL Kainotomía

38 rue Saint Georges – 35 000 Rennes

contact@kainotomia.fr

07 50 02 20 36

www.kainotomia.fr

Plan d'actions - Analyse des Besoins Sociaux (ABS) - Communes d'Amanlis, Brie, Chelun, Janzé, Le Theil-de-Bretagne, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte-Colombe, Thourie - © Kainotomía - Mars 2023.